

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1777

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Opération SEDAQUA - Réhabilitation d'un bâtiment et acquisition d'équipements dans le cadre du projet SEDAQUA - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Claude Bernard Lyon 1

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Hugué, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil du 6 mars 2017**Délibération n° 2017-1777**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Opération SEDAQUA - Réhabilitation d'un bâtiment et acquisition d'équipements dans le cadre du projet SEDAQUA - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Claude Bernard Lyon 1**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon souhaite soutenir l'innovation, l'université et la recherche afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire. Dans cet objectif, le contrat métropolitain 2016-2020, portant déclinaison du 6° contrat de plan Etat-Région (CPER), a fait l'objet d'une délibération n° 2015-0658 du Conseil de la Métropole en date du 21 septembre 2015, comprenant un important volet "enseignement supérieur et recherche".

Ce volet précise les 3 grands objectifs stratégiques définis par les partenaires que sont l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon, et l'engagement financier des parties sur ces objectifs :

- soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires,
- offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels,
- soutenir une politique de site dynamique et cohérente.

L'engagement financier de la Métropole de Lyon sur l'ensemble de ce volet s'élève à 44,66 M€ (hors financement du Centre international de recherche sur le cancer) répartis sur 16 opérations distinctes, qui doivent venir :

- conforter la politique de structuration du site universitaire portée par l'Université de Lyon,
- renforcer l'attractivité économique du territoire, notamment par le biais des filières sciences de la vie et des cleantech,
- renforcer la visibilité et la masse critique en terme de recherche des campus moteurs de l'Université de Lyon (LyonTech-la Doua et Charles Mérieux) et concourir à la mutualisation des infrastructures entre établissements publics et privés,
- conforter l'attractivité du site de l'Université de Lyon pour les étudiants.

La présente délibération concerne le soutien financier à l'opération SEDAQUA, qui vise à développer sur le territoire lyonnais des outils technologiques mutualisés dans le domaine environnemental pour la mesure de l'éco-efficience de l'interface sédiment-eau. Le maître d'ouvrage de cette opération est l'Université Claude Bernard Lyon 1.

II - Objectifs du projet SEDAQUA

La gestion de l'eau dans des milieux anthropisés, c'est-à-dire modifiés par la présence humaine, connaît une profonde mutation, et de nouveaux systèmes de gestion et de protection de la ressource en eau ou du traitement et du stockage des eaux pluviales ou usées doivent être conçus en concertation entre les ingénieurs, les écologues et les gestionnaires du territoire. Les collectivités ou les entreprises en charge de la gestion de la ressource retiennent souvent un principe d'épuration basé sur l'optimisation des capacités de réacteurs semi-naturels comme l'infiltration ou le stockage des eaux dans des substrats granulaires (sols urbains, substrats artificiels) ou dans des cours d'eau périurbains. Les capacités auto-épuratoires et les performances d'ouvrages semi-extensifs, la réintégration du rôle des hydrosystèmes naturels dans la prise en charge de ces eaux, et l'ingénierie susceptible d'améliorer leur efficacité, doivent être déterminées et développées.

Le projet SEDAQUA (mesure de l'éco-efficience de l'interface sédiment-eau) propose de développer un ensemble d'équipements pilotes pour étudier et déterminer le fonctionnement des interfaces entre les eaux et les surfaces d'infiltration (sols, substrat artificiel, sédiments de fond de cours d'eau), et cela à deux échelles, pour mieux comprendre et modéliser les processus écologiques mis en jeux et mesurer leur éco-efficience dans des domaines à haute sensibilité socio-économique : contrôle de la migration verticale d'agents pathogènes, exportation de matières polluantes vers les nappes, colmatage des interfaces d'ouvrages de gestion des eaux ou du fond des cours d'eau. Le projet SEDAQUA concerne également la requalification de la partie du bâtiment Forel de l'Université Claude Bernard Lyon 1 qui va accueillir ces équipements.

Le projet SEDAQUA est intégré au projet régional enviroh2alp dont l'objectif est de développer le réseau régional de moyens lourds mutualisés d'expérimentation, d'analyse et de modélisation (plateaux techniques) et de surveillance des milieux (observatoires).

III - Conditions de réalisation du projet SEDAQUA

L'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL), par les champs de compétences scientifiques de ses laboratoires de recherche, et notamment du laboratoire d'écologie des hydrosystèmes naturels et anthropisés (LEHNA) est un acteur clé de la filière environnement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. C'est pourquoi elle est en charge de la réalisation du projet SEDAQUA, tant dans son volet immobilier que dans celui relatif à l'acquisition des outils et équipements scientifiques.

Dans le cadre du projet SEDAQUA, la Métropole financera la réhabilitation d'une partie du bâtiment Forel de l'UCBL et l'acquisition d'équipements scientifiques qui y seront installés. Ces outils seront destinés à être principalement utilisés par le LEHNA, notamment dans le cadre des activités du groupement d'intérêt scientifique enviroh2alp, et majoritairement pour des projets de recherche partenariale, entre laboratoires et/ou avec des industriels. Le budget prévisionnel du projet SEDAQUA s'élève à 770 000 € HT.

1° - Volet immobilier du projet

L'opération de réhabilitation du bâtiment Forel comportera des études préalables et des travaux. Ils concernent notamment la climatisation fine de quatre salles expérimentales au rez-de-jardin du bâtiment Forel. Les quatre salles seront climatisées individuellement permettant ainsi une grande souplesse et modularité en fonction des expérimentations prévues. Le budget prévisionnel affecté au volet immobilier du projet SEDAQUA s'élève à 395 000 € HT.

2° - Volet acquisition d'équipements du projet

Les équipements scientifiques du projet SEDAQUA sont les suivants : canaux expérimentaux, rampes d'éclairage, colonnes expérimentales, pompes péristaltiques, sondes de mesures, lysimètre (dispositif permettant d'étudier et de mesurer l'évolution de l'eau), postes de sécurité microbiologique, autoclave de grande taille et COT mètre (analyseur de carbone organique total). Ces équipements permettront de mettre en œuvre trois pilotes expérimentaux : colonnes de sédiment ou sol (simulation des processus biogéochimiques se déroulant dans le fond des bassins d'infiltration et dans la zone interstitielle des cours d'eau), rivières artificielles (simulation des échanges horizontaux et verticaux se déroulant à l'interface eau-sédiment des cours d'eau) et lysimètre (suivi des flux d'eau, de nutriments, de polluants chimiques et de micro-organismes dans le sol et de simulation des apports à la nappe souterraine). Le budget prévisionnel pour l'acquisition des équipements scientifiques du projet SEDAQUA s'élève à 375 000 € HT.

IV - Calendrier et plan de financement prévisionnel

La réalisation des études et des travaux est planifiée de mars 2017 à mars 2018. Les acquisitions et la mise en service des équipements sont prévues de mars 2017 à mai 2019.

Le coût total prévisionnel du projet est estimé à 770 000 € HT, selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant (k€ HT)	Recettes (k€)	Montant (k€ HT)
études et travaux	395	Métropole de Lyon	700
canaux expérimentaux	25		
rampes d'éclairage	10		
colonnes expérimentales	14		
pompes péristaltiques	6		
sondes de mesures	85	fonds propres Université Claude Bernard Lyon 1	70
lysimètre	15		
postes de sécurité microbiologique	140		
autoclave de grande taille	40		
COT mètre	40		
Total	770	Total	770

Eu égard à l'intérêt du projet et aux engagements de la Métropole de Lyon dans le cadre du CPER 2015-2020, il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 700 000 € au profit de l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour la réalisation du projet SEDAQUA ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet SEDAQUA tel prévu au contrat métropolitain 2016-2020 portant déclinaison du contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020 volet "Recherche, enseignement supérieur et innovation".

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux pour un montant de 700 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P03O5350 selon l'échéancier suivant : 210 000 € en 2017, 350 000 € en 2018 et 140 000 € en 2019.

3° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 700 000 € au profit de l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour la réalisation du projet SEDAQUA pour la période 2017 à 2019,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1 définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

4° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

5° - La dépense d'investissement de 700 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017, 2018 et 2019 - compte 204182 - fonction 23 - opération n° 0P03O5350.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.